

**DÉDUCTIBLE
DE VOTRE
DÉCLARATION
2022**

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON À REGARDS !

Le site *regards.fr* et le trimestriel *regards* ont trouvé au cours de l'année dernière une place nouvelle : le lectorat, la fréquentation du site, les débats sont plus nombreux.

Nous croyons ces espaces d'informations, de réflexions et de discussions utiles à la gauche qui veut encore changer la société.

Nous les réalisons avec des moyens très contraints, provenant pour l'essentiel de vous, amis lecteurs.

Si vous pouvez épauler nos efforts pour maintenir une presse créative et engagée, nous vous en serons reconnaissants.

Le système Presse et Pluralisme permet de découpler vos dons.

COMMENT ?

Les sociétés de presse ont obtenu que les dons aux journaux soient défiscalisés à 66% pour les lecteurs.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Vous donnez 100 euros, vous déduisez de vos impôts 66 euros. Au final, cela vous coûte 34 euros !

QUI PEUT DONNER ?

Tout le monde. Pas besoin d'être abonné.

COMBIEN PEUT-ON DONNER ?

Il n'y a aucun montant minimum, ni maximum imposé. La déduction fiscale accordée est plafonnée à 20 % du revenu imposable. Si vous payez 1 000 euros d'impôt, vous pouvez bénéficier d'une remise d'impôt plafonnée à 200 euros. Ce qui correspond à un don de 300 euros.

Nous savons pouvoir compter sur vous. D'avance, un grand merci.

Roger Martelli



Je fais un don de _____ € au profit exclusif de **Regards**

Et je libelle mon chèque à l'ordre de: Presse et Pluralisme / Opération REGARDS

Je précise mes coordonnées

(afin que Presse et Pluralisme puisse émettre le reçu fiscal qui me permettra de bénéficier de la réduction sur mon impôt sur le revenu)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse e-mail _____

Téléphone _____

**Coupon à retourner accompagné de votre chèque exclusivement à :
Groupe Audiens - Presse et Pluralisme - CS 90 125 - 27091 EVREUX CEDEX 9**

Tous les dons à Presse et Pluralisme vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.	Lorsque vous faites un don de	Vous déduisez de votre impôt	Il vous en coûtera seulement
	25 €	16,50 €	8,50 €
	100 €	66 €	34 €
	500 €	330 €	170 €

Les informations recueillies sont indispensables au traitement de votre don. Elles sont enregistrées dans le respect de la loi du 6 janvier 1978, dite Loi informatique et libertés. Vous bénéficiez sur simple justification de votre identité d'un droit d'accès de regard et de rectification sur toutes les informations vous concernant contenues dans nos fichiers.

Ces dons doivent intervenir avant le 31 décembre 2022 pour entrer dans vos calculs de revenus de l'année.